

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02-DE



SCoT du Bassin annécien

Pièce 1

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Version arrêtée par le Comité Syndical
Du 2 octobre 2024

SOMMAIRE

Organiser le Bassin annécien en jouant sur la complémentarité de ses espaces pour un territoire aéré, ouvert et de proximité 4

Axe 1 - REPLACER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES COMME SOCLE DE L'EXCEPTIONNALITÉ DU BASSIN 7

a. Valoriser la diversité des identités géographiques locales porteuse de l'exceptionnalité du Bassin 7

- Protéger les motifs paysagers ; écrins emblématiques du Bassin 7
- Pérenniser la qualité des espaces bâtis contributifs de l'excellence paysagère du Bassin 9

b. Consolider des trames de nature garantes de la qualité paysagère et des équilibres biologiques 10

- Conforter la fonctionnalité écologique des milieux réservoirs du Bassin 10
- Maintenir voire restaurer les continuités écologiques structurantes amont / aval 10
- Faire rentrer les espaces de nature dans la ville, créer des continuités entre trame verte magistrale et les trames vertes urbaines 11

c. Préserver les espaces naturels et agricoles par l'optimisation des espaces déjà artificialisés 11

- Limiter l'urbanisation en extension aux seuls besoins inévitables et réduire l'artificialisation des sols 12
- Intensifier les fonctions des espaces urbanisés existants tout en garantissant leur vivabilité et leur attractivité 12

Axe 2 - CONSOLIDER LES COMPLEMENTARITES TERRITORIALES POUR UN EQUILIBRE DES FONCTIONS ENTRE CHAQUE ESPACE DU BASSIN 15

a. Conforter des espaces de vie de proximité pour limiter les mobilités 17

- Renforcer l'attractivité des espaces de vie de proximité 17
- Conforter les pôles et les centralités urbaines comme lieux de vie et d'accès aux services et équipements 18
- Tendre vers une offre de mobilités transversales de pôles à pôles 20

b. Consolider l'équilibre du Bassin en assurant des fonctions diversifiées 22

- Tendre vers un équilibre habitat / emploi à l'échelle de chaque espace 22
- Diversifier le parc résidentiel pour des logements accessibles à tous les ménages 24

c. Assurer les conditions de bien-être et de santé par un accès à la nature par tous 25

- Gérer l'accès aux grands espaces de nature pour les préserver des pressions 25
- Permettre l'accès à la nature ordinaire en organisant des points d'accès dédiés 25
- Renforcer la place de la nature dans les espaces urbains 26

Axe 3 - ADAPTER LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT À DES MODES DE VIE ECO CONTRIBUTEUR POUR LE BASSIN..... 28

a. Encourager l'emploi local et les filières productives en lien avec les spécificités du Bassin 28

- Accompagner les activités productives locales par un maillage de l'offre foncière et immobilière 28
- Garantir l'insertion des sites d'accueil touristiques 29
- Soutenir les productions primaires qui participent à l'autonomie d'approvisionnement du Bassin 30
- Encourager les modes de production circulaire et la valorisation locale des ressources 32

b. Participer à la régénération des écosystèmes locaux par des modalités d'aménagement renouvelées..... 33

- Adapter les usages pour assurer les fonctions du grand cycle de l'eau 33
- Contribuer à la qualité de l'air et tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur les capacités de chaque espace..... 35
- Replacer les sols comme support de la qualité de vie sur le territoire..... 38
- Consolider l'image d'un territoire de santé et de bien vivre 38

Organiser le Bassin annécien en jouant sur la complémentarité de ses espaces pour un territoire aéré, ouvert et de proximité

L'ambition portée par le Projet d'Aménagement Stratégique est d'affirmer et de préserver la capacité du territoire du Bassin annécien à offrir un cadre de vie caractérisé par des liens intenses avec la nature : les paysages, les espaces naturels et agricoles, la pratique d'activités de plein air, le sentiment de santé et de bien-être...

Il s'agit, pour le territoire, en s'inscrivant dans le sillon alpin et en assumant sa proximité avec le Genevois, de gérer une forte attractivité résidentielle, économique et touristique.

Aussi, le Projet décliné dans le cadre du SCoT vise à :

- Promouvoir une identité de territoire « de Nature » en assurant une évolution apaisée et progressive du territoire et priorisée sur ses pôles.

La préservation de la proximité à la nature implique la préservation prioritaire des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire qui constituent des espaces ressources à plusieurs égards : productions alimentaires, biodiversité, paysages, qualité de l'air, activités sportives, ... Ils participent à l'identité et l'image du territoire dont le lac et les montagnes sont des symboles identitaires, des repères paysagers, des poumons d'oxygénation, de développement et de régénérations pour les espèces et les habitants.

En corollaire, la promotion de l'identité « nature » implique une maîtrise des espaces urbanisés et le maintien d'un urbanisme soutenable et écologique qui permettent aux habitants de se retrouver et à la nature de s'intégrer pleinement dans les espaces artificialisés. Il s'agit de préserver le territoire des risques d'une périurbanisation et des risques de métropolisation qui gommeraient son identité rurale au profit d'un caractère urbain dominant.

Le développement urbain doit donc être assumé en priorité par des pôles urbains qui constituent les noyaux bâtis historiques et présentent des caractéristiques urbaines déjà installées. Pour autant, leur évolution est envisagée dans le cadre d'une progression cohérente avec les capacités naturelles et humaines.

- Affirmer une ambition de développement respectueuse des capacités du territoire pour lui permettre de répondre durablement aux besoins actuels et futurs des habitants et des entreprises : mobilité, emplois, production alimentaire, diversité résidentielle, services et équipements.

Le développement résidentiel et économique du territoire est envisagé en priorité en lien avec l'évolution des populations, des ménages et des activités déjà présentes sur le territoire. Pour qu'elle soit soutenable, la dynamique est maîtrisée et respectueuse des capacités d'accueil du

territoire, de la qualité de l'eau et de ses cycles, des patrimoines naturels et bâtis, du tissu économique à permettre à chacun d'occuper un emploi, de la capacité des équipements publics à répondre aux besoins des habitants, des capacités d'assimilation des rejets de l'activité humaine par les milieux récepteurs, d'autorégénération des écosystèmes, et de l'offre résidentielle à offrir à chacun un logement de qualité, etc.

- Hiérarchiser l'organisation du territoire en lien avec les équipements existants, les équipements projetés et les fonctions urbaines.

Le développement (résidentiel, économique, urbain) du territoire est envisagé afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie offert aux habitants et aux usagers du territoire. Il doit être localisé et ciblé sur les espaces qui permettent en priorité d'accompagner le renforcement ou la réalisation d'équipements structurants, ou qui en bénéficient déjà. Ceux-ci participent pleinement à l'amélioration des conditions de vie offertes par le territoire. Ce développement ne doit ni être subi ni tendanciel mais organisé et maîtrisé pour assurer l'aménagement harmonieux et le développement durable et soutenable du territoire.

- Adopter une gestion différenciée des espaces du territoire du SCoT en tenant compte de leurs spécificités, de leurs capacités ainsi que des pressions et besoins d'équilibres socioéconomiques locaux.

La promotion d'un modèle territorial apaisé et équilibré implique de respecter les spécificités et caractéristiques de chacun des espaces qui le composent. A l'inverse de tendre vers une homogénéisation des modèles d'aménagement, il s'agit de jouer des différences pour offrir une meilleure capacité de résilience, d'adaptation et d'agilité afin de mettre en œuvre des principes d'équilibre, de répartition et donc de coopération et de mutualisation.

- Ancrer le territoire à 360°, en s'appuyant sur la fonction de pivot et de point d'appui du cœur d'agglomération annécien.

Le renforcement des coopérations avec les territoires voisins vise à diversifier les opportunités de développement, accroître la capacité de résilience du territoire et faciliter la mutualisation pour l'amélioration des conditions de vie. Cela implique de disposer, sur le territoire, de points d'appui, de charnières territoriales et de portes d'entrée lisibles et structurées à même d'assurer la connexion entre le Bassin Annécien et ses territoires de proximité (massif des Aravis, métropoles genevoise et lyonnaise, pôles de Chambéry / Aix-les-Bains, d'Albertville et Valserhône). Pour autant, la montée en puissance et la consolidation de ces pôles est envisagée dans une logique de complémentarité vis-à-vis du pôle annécien qui constitue le pôle majeur au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Cette ambition porte les valeurs et la vision du territoire à 20 ans. Son atteinte s'appuie sur une stratégie en trois points :

- 1) Replacer les espaces naturels et agricoles comme socle de l'exceptionnalité du bassin**
- 2) Organiser le territoire à partir d'espaces agro naturels garants de la qualité du cadre de vie du bassin annécien**
- 3) Engager un modèle de développement acceptable et pérenne qui respecte et valorise les atouts intrinsèques du Bassin**

Axe 1 - REPLACER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES COMME SOCLE DE L'EXCEPTIONNALITÉ DU BASSIN

Nous définissons le Bassin annécien en tant que "territoire de nature" et envisageons son aménagement en faveur de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, véritables fondements de ses paysages caractéristiques et du cadre de vie qu'il offre à ses habitants.

Bien que le Bassin subit parfois un habitat diffus, nous souhaitons maintenir et conforter ses fondements naturels. Ils constituent les garants d'un cadre de vie de qualité. Aussi, cette proximité avec la nature s'exprime tant d'un point de vue paysager, qu'écologique et tant au regard des espaces naturels que des espaces urbains.

Il s'agit donc de conduire une politique ambitieuse en faveur de la préservation des espaces de nature et de renforcer leur présence à toutes les échelles.

Pour cela, nous voulons :

- Conserver les grands espaces de nature contributeurs à la qualité paysagère et biologique du Bassin ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels par une utilisation optimisée des espaces artificialisés tout en veillant à accroître la place de la nature en ville ;
- Assurer les conditions de bien-être et de santé pour les habitants par un accès à la nature pour tous.

a. Valoriser la diversité des identités géographiques locales porteuse de l'exceptionnalité du Bassin

La perception et la valorisation de l'exceptionnalité paysagère du Bassin implique le maintien de vues dégagées et de perceptions visuelles à toutes échelles, des plus proches aux plus éloignées.

Cette exceptionnalité s'appuie sur des monuments naturels et l'écrin paysager dont ils sont le support.

● Protéger les motifs paysagers ; écrins emblématiques du Bassin

Le massif montagneux alpin structure les paysages de l'est du bassin annécien et constitue le panorama de fond, véritable écrin paysager et écologique de l'ensemble du territoire. Ces paysages reposent sur une végétation étagée qui détermine leurs pratiques. Leur pérennité implique des objectifs de gestion durable et d'adaptation tels que :

- La diversification des essences contributives à la préservation des fonctions biologiques remarquables de ces milieux ;
- L'adaptation au changement climatique, notamment à travers les essences et modes de gestion futures, permettant de conforter la capacité du massif à contribuer durablement à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 en tant que « puit carbone ».

La qualité paysagère du massif montagneux repose aussi sur la lisibilité d'autres motifs paysagers, nuancés et composites, concernés par des objectifs de gestion et de valorisation ciblés :

- *Les abords du lac*, dont le secteur des Sources du Lac, où se concentrent de nombreux sites inventoriés pour leur valeur paysagère et écologiques (sites inscrits et sites classés, réserves naturelles notamment), où la gestion des espaces urbanisés est soumise aux dispositions de la Loi Littoral : maîtrise de la densification, respect de coupures d'urbanisation, maintien d'espaces naturels, préservation des perceptions végétalisées des rives, espaces ouverts de lisibilité, etc.
- les reliefs et les sites emblématiques : le massif du Semnoz et le massif des Bauges (dont la valeur est reconnue à travers la labellisation Parc naturel régional et Géopark), le plateau des Glières (site inscrit), le mont Salève (Directive paysagère), mais aussi le massif des Bornes (Mont Veyrier, Tournette), la montagne du Foug, le Clergeon, ... dont l'aménagement est soumise aux dispositions de la Loi Montagne : urbanisation limitée des hameaux, préservation du patrimoine agricole et rural, soutien à l'agriculture de montagne, etc.

Les paysages des Usses et des Bornes des parties nord et nord-ouest du territoire marquent la transition vers le Genevois avec des versants boisés sur leurs hauteurs, une alternance de prairies, de vergers, de cultures et de villages situés aux confluences de vallées ou en pieds de coteaux. L'objectif est de valoriser l'organisation de cette mosaïque identitaire support d'un milieu naturel riche et favorable à la biodiversité. Cette valorisation est envisagée à travers :

- La préservation des motifs de vergers implantés entre les lisières forestières et les villages, notamment par la maîtrise des extensions urbaines. Ils constituent l'habitat pour de nombreuses espèces et sont des opportunités pour le renforcement de filières alimentaires de proximité ;
- Le maintien des paysages prairiaux qui alternent cultures, bosquets et pâtures, et contribuent à la captation du carbone ;
- La gestion durable des rivières (les Usses, la Fillière, le Chéran etc.) et des milieux humides qui leur sont associés en visant la reconquête de leur fonctionnalité écologique : valorisation des zones humides et milieux aquatiques, etc. ;
- La maîtrise du mitage et des développements urbains linéaires à travers le maintien de ruptures d'urbanisation et la (re)qualification des entrées de ville.

L'Albanais, avec ses reliefs collinaires et ses villages en hauteur ceints de vergers et de prairies, constitue un paysage singulier dont la pérennité de la lisibilité s'appuie sur :

- Le maintien d'espaces de prairies ponctués d'arbres isolés, voire de pré-vergers, fortement liés à l'activité d'élevage pour la production laitière. Ils constituent l'habitat d'espèces remarquables et un puit à carbone contributeur aux objectifs de neutralité carbone retenus par le territoire du SCoT ;
- La mise en valeur de l'intégralité des linéaires valléens du Fier et du Chéran les érigeant en trait d'union de portées complémentaires : scénographie du grand paysage, milieux supports à la trame bleue, lieux de pratiques de loisirs ;
- L'insertion paysagère des hameaux implantés dans les reliefs, le maintien de leur caractère rural et la maîtrise des étalements urbains, particulièrement aux abords des embranchements autoroutiers.

- **Pérenniser la qualité des espaces bâtis contributifs de l'excellence paysagère du Bassin**

Outre ses monuments naturels, la qualité paysagère du Bassin s'appuie sur la qualité de ses espaces bâtis (proportions, motifs architecturaux et transitions avec les paysages de nature et de cultures).

Aussi, nous souhaitons conforter ces caractéristiques et qualités reconnues et partagées entre les différents secteurs du territoire, à travers :

- la valorisation des séquences et des motifs urbains présentant une valeur patrimoniale, que celle-ci soit identifiée par des dispositifs d'inventaire ou de protection, ou que cette valeur soit reconnue localement ;
- le maintien des vues caractéristiques permettant la perception des panoramas d'ensemble qu'offre le Bassin, notamment lorsqu'elles sont associées à des voies en surplomb ;
- le traitement des lisières urbaines assurant les transitions paysagères qualitatives avec les espaces naturels ou agricoles ;
- l'insertion des silhouettes urbaines (des villes, bourgs et villages) dans les grands paysages afin d'assurer l'harmonie des proportions entre les éléments constitutifs des paysages ruraux et les hauteurs des constructions qui y prennent place (inscription dans le relief, épannelage bâti) ;
- la lisibilité des caractéristiques de l'architecture villageoise et rurale notamment à travers une densification mesurée du bâti, de bâtiments aux proportions contenues en accord avec ses caractéristiques (notamment dans la partie du territoire intégrée au PNR du Massif des Bauges).

b. Consolider des trames de nature garantes de la qualité paysagère et des équilibres biologiques

Par la préservation des espaces et des sites de nature, tant remarquables qu'ordinaires, nous visons le bon fonctionnement écologique et la qualité des milieux constitutifs des réservoirs et des continuités écologiques du bassin annécien afin de pérenniser les habitats naturels et les services écosystémiques dont ils sont vecteurs.

● Conforter la fonctionnalité écologique des milieux réservoirs du Bassin

Pour conforter et accroître les interconnexions de milieux, nécessaires au déplacement des espèces et donc à leur préservation, nous souhaitons veiller à la conservation des réservoirs de biodiversité favorables au cycle de vie de la flore et de la faune (alimentation, refuge, reproduction, etc.), et des corridors écologiques (trames vertes, bleues, brunes, noires, blanches).

A l'échelle des ensembles cohérents de milieux nous voulons viser :

- dans les milieux montagnards de forêts et de prairies, la protection de la diversité des peuplements forestiers et le maintien des habitats de milieux ouverts et des alpages ;
- dans les espaces de plateaux (Albanais, Usses, etc.), la maîtrise de l'urbanisation diffuse et des risques de conurbations linéaires afin de limiter les pressions sur les corridors écologiques encore présents et d'améliorer les franchissements d'infrastructures ;
- dans les vallées, la préservation de la qualité et de l'intégrité des composantes de la trame bleue (zones humides, lacs, mares et cours d'eau).

La préservation et la reconquête des fonctions biologiques convergent avec l'objectif de résilience face aux effets du changement climatique engagé par notre territoire. Ces espaces naturels (aquatiques, humides, forestiers et végétalisés) facilitent la régulation des masses d'eau (par les effets tampon qu'ils peuvent assurer) et la régulation thermique (par les effets d'ombrage et rafraîchissant qu'ils apportent). Ils constituent, en outre, des puits à carbone majeurs.

● Maintenir voire restaurer les continuités écologiques structurantes amont / aval

Nous visons à renforcer la fonction de corridor écologique que constitue le Bassin annécien entre l'ensemble biogéographique « Bugey / Jura / Vallée du Haut-Rhône » et celui des massifs calcaires des Préalpes (les Aravis et les Bauges).

Il s'agit de préserver voire de restaurer la continuité de portée régionale entre les différents milieux s'inscrivant dans le fonctionnement amont - aval, et donc, à l'échelle du Bassin, dans des liaisons Est / Ouest. Pour cela, nous visons :

- la connexion entre le Semnoz et le massif de la Tournette (entre Bauges et Aravis) en assurant les transversalités de part et d'autre de la vallée des sources du lac et en maîtrisant l'étalement urbain le long de l'axe de la RD 1508 ;
- la continuité constituée par le Semnoz, la Montagne d'Âge, la Mandallaz et le Salève ;
- l'entité de la Montagne du Gros Foug qui assure la connexion de monts boisés, à l'est de la vallée du Haut-Rhône ;
- les vallées du Fier, des Usses, et du Chéran.

- **Faire rentrer les espaces de nature dans la ville, créer des continuités entre trame verte magistrale et les trames vertes urbaines**

Nous visons le renforcement des trames écologiques en milieu urbain, suivant un triple objectif : une plus grande proximité des habitants aux espaces de nature, une biodiversité renforcée et la lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Cet objectif suppose une imbrication accrue des trames (bâtie, végétale, viaire) et implique :

- l'aménagement de continuités d'espaces naturels depuis les cœurs d'agglomération et des villes vers les espaces naturels et agricoles périurbains. Ces espaces de reconquête par la nature peuvent également être le support de pratiques de loisirs et participer à des pratiques favorables à la santé ;
- l'organisation à toutes les échelles de maillages d'îlots de fraîcheur urbains (IFU) (quartier / ville / intercommunalité) en recherchant la connexion aux espaces naturels et agricoles périurbains avoisinants ;
- l'emploi d'essences végétales adaptées aux effets changement climatique et minimisant les risques allergènes dans les aménagements urbains.

Enfin, dans les vallées du Chéran et du Fier, le développement d'espaces d'agriculture de proximité (prés et vergers, zones de maraîchage par exemple) constitue un levier pour la renaturation et la reconstitution de trames vertes urbaines.

c. Préserver les espaces naturels et agricoles par l'optimisation des espaces déjà artificialisés

Afin de pérenniser les fonctions écosystémiques, climatiques et paysagères des espaces naturels, agricoles et forestiers abordés dans les points précédents, notre projet est donc de les préserver du développement urbain. Il s'agit de limiter l'urbanisation en extension et de réduire l'artificialisation, et de poursuivre l'intensification des espaces urbanisés existants tout en garantissant leur attractivité et vivabilité.

- **Limiter l'urbanisation en extension aux seuls besoins inévitables et réduire l'artificialisation des sols**

Nous engageons une stratégie de diminution progressive du rythme d'artificialisation des espaces au cours des vingt prochaines années en divisant au minimum par 2 le rythme d'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers par décennie et parvenir à l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Cette diminution progressive est envisagée en deux périodes (2025-2035 et 2035-2045) au cours desquelles l'artificialisation sera décroissante, dans le respect des objectifs de la loi Climat et Résilience. :

- L'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 sera divisé au moins par deux par rapport à la période 2011-2021 ;
- L'artificialisation entre 2031 et 2041 sera lui aussi divisé au moins par deux par rapport à la période 2021-2031.

Cette tendance se poursuivra entre 2041 et 2045.

Ces surfaces constituent l'enveloppe maximale urbanisable et non compensable à l'issue de l'application de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC). La séquence ERC constitue l'entrée privilégiée des choix pour l'aménagement urbain et se traduit par :

- la priorisation de la reconversion des espaces urbains existants et de leur densification ;
- l'optimisation et la densification des éventuelles surfaces nouvellement urbanisées, l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles tiendra compte des caractéristiques (écologique, pédologique et hydromorphique) des sols ;
- la compensation (désimperméabilisation et renaturation des sols) pour parvenir à l'équilibre et l'atteinte nette des objectifs suscités.

En outre, la qualité des paysages et des sites en milieux agricoles doit être préservée autant que possible du mitage.

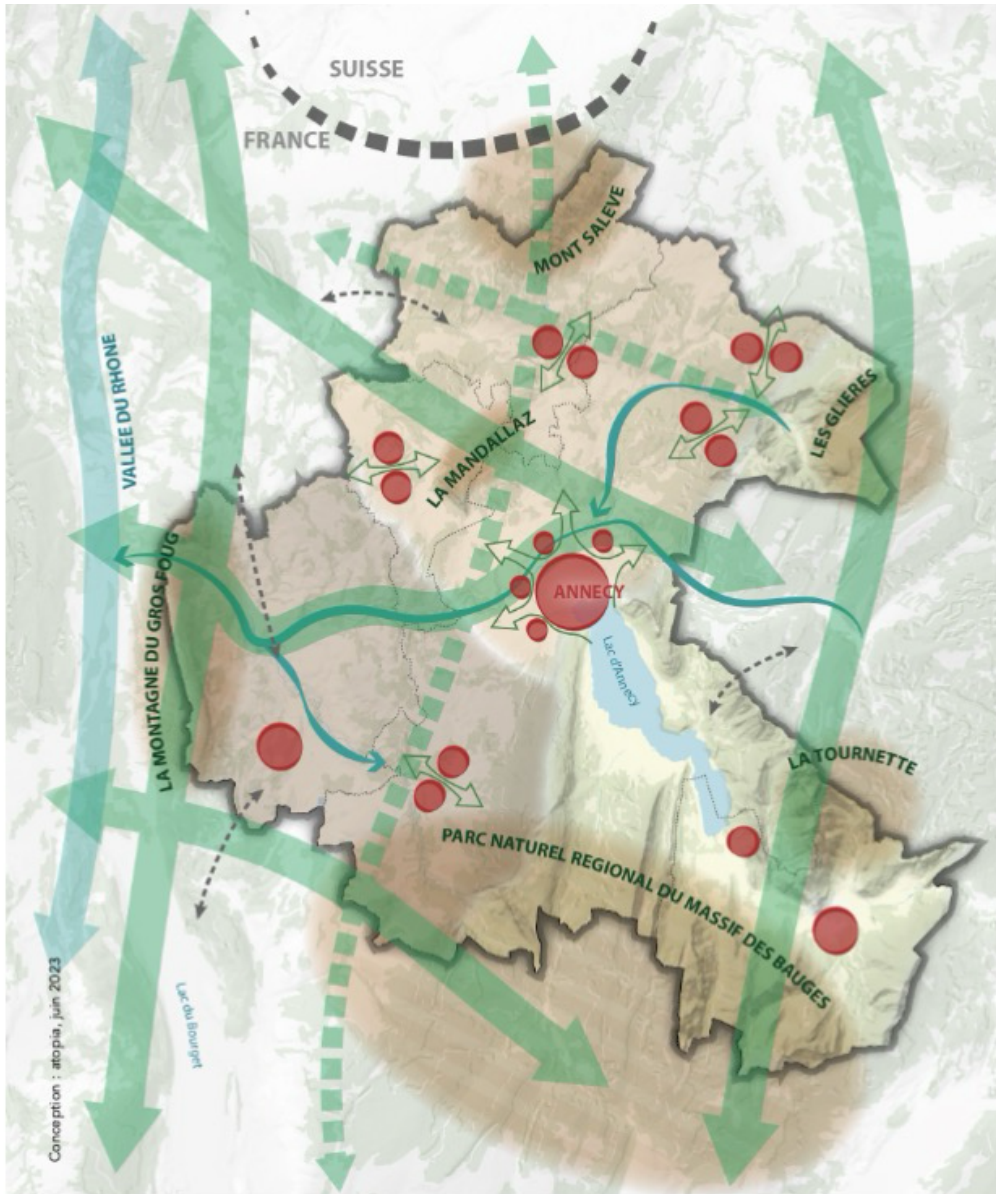
- **Intensifier les fonctions des espaces urbanisés existants tout en garantissant leur vivabilité et leur attractivité**

En priorisant la réponse aux besoins résidentiels et économiques sur les espaces urbains existants, nous souhaitons à la fois préserver les qualités écosystémiques et paysagères des espaces non urbanisés et intensifier les espaces urbains en assurant leur attractivité.

Toutefois, l'accroissement des usages et des fonctions des espaces urbains existants ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie qualitatif qu'ils peuvent offrir et ne pas conduire à une augmentation d'éventuelles externalités négatives (bruit, pollution, déqualifications paysagères, etc.) Aussi, pour garantir leur vivabilité et leur attractivité, la densification et l'intensification des espaces :





- sont priorisées et soutenues dans les pôles urbains, alors que les hameaux en sont préservés ;
- intègrent l'objectif de maîtrise de l'artificialisation voire de désartificialisation des sols afin d'assurer la pérennité des fonctions écosystémiques, hydrologiques et climatiques des sols.

Au-delà de la densification urbaine, nous visons l'intensification des espaces urbains à travers la diversification des fonctions urbaines, en cohérence avec l'objectif de proximité urbaine (diminution des besoins en déplacements) et de protection des espaces non urbanisés. Cette intensification concernera particulièrement les espaces commerciaux et les espaces d'activités économiques tertiaires, identifiés comme étant prioritaires.






Conception : atopia, juin 2023

Consolider les trames de nature garantes de la qualité des paysages et des équilibres biologiques

-  Continuités régionales
-  Continuités locales
-  Trames bleues structurantes
-  Connexion trames magistrales et trames vertes urbaines

Valoriser la diversité des identités géographiques locales

-  Massif montagneux
-  Ussets / Bornes
-  Albanais

-  Poursuivre et adapter la densification des espaces urbains pour préserver les espaces naturels et agricoles

Axe 2 - CONSOLIDER LES COMPLEMENTARITES TERRITORIALES POUR UN EQUILIBRE DES FONCTIONS ENTRE CHAQUE ESPACE DU BASSIN

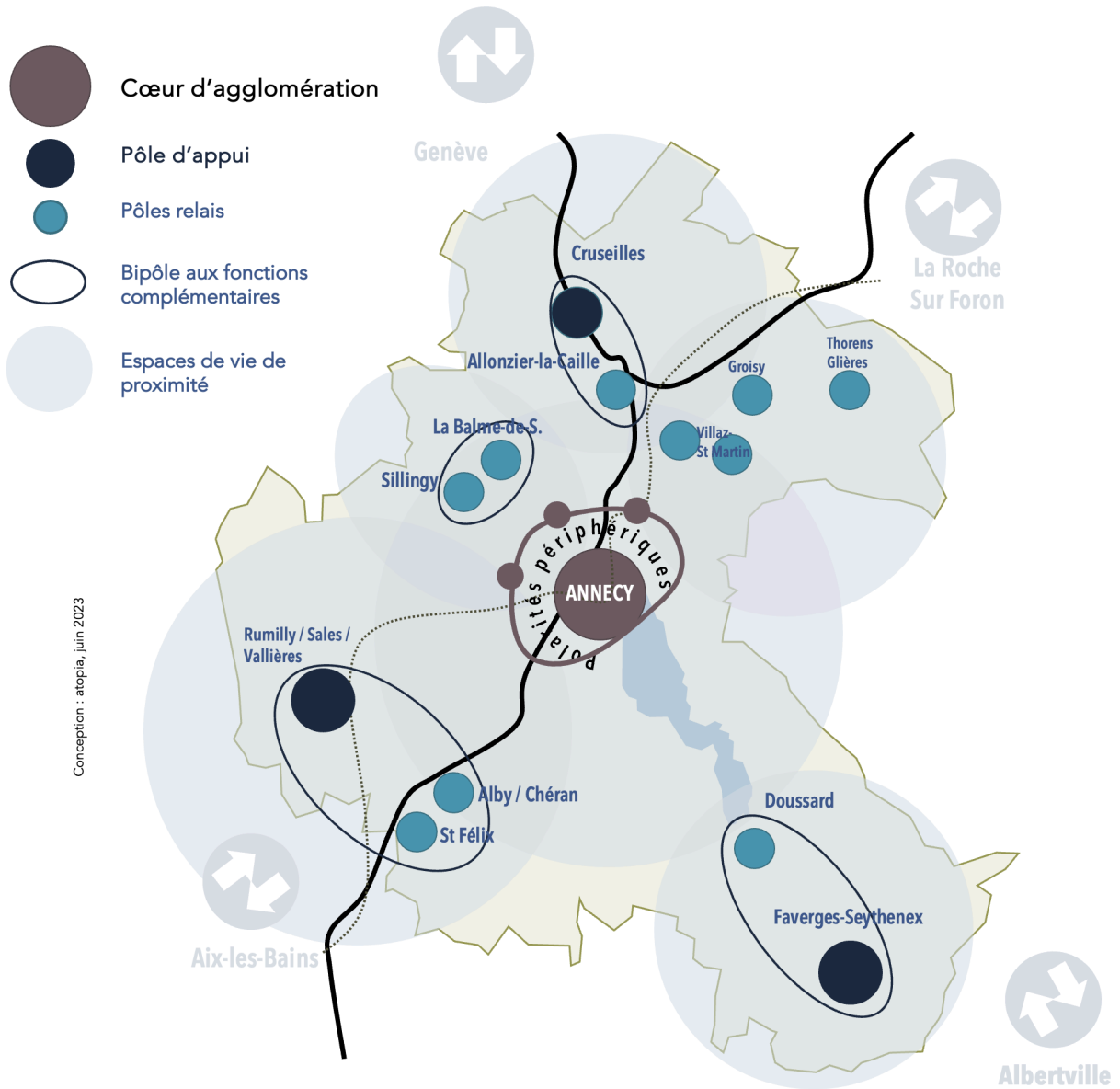
Notre ambition est d'assurer au Bassin annécien la capacité de demeurer un espace « vivant », qui offre à l'ensemble de ses usagers le cadre pour vivre et trouver localement les ressources nécessaires à leur développement et bien-être. Il s'agit ainsi de renforcer les composantes d'une offre territoriale diversifiée tant dans les domaines résidentiels, économiques qu'écologiques. Cette vision du territoire nécessite :

- de s'appuyer sur les spécificités socioéconomiques et naturelles de chaque espace du territoire et de les conforter comme leviers de résilience et de durabilité ;
- et de renforcer les coopérations entre les espaces de territoire, tant au sein du Bassin annécien qu'avec les territoires limitrophes.

Nous envisageons notre territoire comme un espace pluriel composé de secteurs de vie locale animés par des villes et des bourgs, véritables lieux de la proximité pour les habitants. Pour consolider et développer cette diversité territoriale, contributrice de sa vitalité et de sa vivabilité, nous visons à :

- organiser l'offre de mobilité entre les espaces de vie du Bassin à partir de leurs pôles connectés à l'échelle locale et régionale ;
- conforter des espaces de proximité vivants pour répondre aux besoins locaux et participer au développement équilibré du Bassin ;
- valoriser les grands espaces géographiques porteurs de l'identité spécifique du bassin et de ses diversités paysagère et biologique, au bénéfice de la qualité de vie et de la santé de ses habitants.

Carte de l'armature territoriale



d. Conforter des espaces de vie de proximité pour limiter les mobilités

● Renforcer l'attractivité des espaces de vie de proximité

L'ambition d'un territoire équilibré implique une organisation des fonctions essentielles aux habitants et aux activités (logement, commerces, mobilités, emploi, loisirs, etc.) dans un principe de proximité et d'accessibilité.

Pour cela, il s'agit de renforcer le lien social entre les habitants, de soutenir l'animation de chaque partie du territoire, de diminuer les besoins de déplacements, notamment ceux contraints, et d'alléger la pression sur les équipements, sur les milieux et sur les services écosystémiques (eau, matériaux, déchets, etc.).

Nous envisageons qu'au sein de chaque espace de vie de proximité du Bassin se renforce l'ensemble des fonctions territoriales et urbaines ainsi qu'une plus grande mixité sociale et générationnelle. En outre, chacun participe à l'atteinte collective de notre ambition :

- Espace de vie « Cœur de territoire annécien » : accueil privilégié de fonctions « supérieures » à l'attention des habitants de l'ensemble du Bassin (activités d'envergure, formation supérieure, commerces à moindre fréquence d'achat et dont les produits sont plus rares, fonctions touristiques, offre de soins et de santé, etc.) ;
- Espace de vie « Terre de Savoie » : poursuite de l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre urbaine en fonction de son environnement et de ses ressources, la structuration et la qualification de l'offre économique (optimisation foncière et qualification paysagère et urbaine des espaces économiques connectés aux grands flux, diversification et accueil touristiques) ;
- Espace de vie « Sources du Lac » : développement d'une offre complète (résidentielle, économique et touristique) intégrant le parcours résidentiel à l'échelle de l'espace de vie et complémentaire à celle présente sur les autres secteurs afin de participer à l'objectif d'équilibre territorial, en lien avec l'inscription dans des réseaux de mobilités décarbonées entre Annecy et Albertville, valorisation de la situation de « piémont » et de « porte » aux espaces forestiers, agricoles (productions primaires, tourisme) ;
- Espace de vie « Fier et Usses » : accroissement et diversification de l'offre économique pour répondre aux besoins locaux et réduire les déplacements contraints vers le cœur de territoire, améliorer les liaisons vers la vallée du Rhône et le Grand Annecy ;
- Espace de vie « Pays de Cruseilles » : maîtrise des pressions urbaines sur les milieux et déploiement de solutions de mobilités décarbonées vers Annecy et Genève ;
- Espace de vie « Fillière » : développement progressif et maîtrisé d'une offre économique et d'équipements et services en rééquilibrage par rapport à la fonction résidentielle, maîtrise de l'accueil résidentiel et préservation des espaces naturels et agricoles, valorisation de la fonction touristique aux portes du plateau des Glières.

- **Conforter les pôles et les centralités urbaines comme lieux de vie et d'accès aux services et équipements**

La montée en gamme de l'offre territoriale à l'échelle des espaces de vie de proximité s'appuie sur un réseau de pôles urbains interconnectés. Par ce choix, nous cherchons à préserver nos espaces et nos paysages naturels et agricoles, à limiter les dépendances à l'agglomération annécienne et les déplacements contraints et à respecter la capacité des ressources propres à chaque espace.

A ces fins, les responsabilités des pôles se définissent au regard d'un parc résidentiel diversifié permettant à chaque type de ménage de trouver un logement adapté à ses besoins, d'une offre d'emplois locaux élargie, d'une offre en équipements couvrant à minima la gamme intermédiaire, d'une offre de mobilités structurantes permettant d'assurer les relations efficaces depuis et vers le cœur de l'agglomération annécienne par des moyens de transports massifiés et d'une offre de services de mobilités de proximité permettant aux habitants de chaque espace de vie d'accéder à la centralité urbaine et à ses services.

L'organisation territoriale visée à l'échelle du Bassin s'appuie sur les pôles suivants :

- Le cœur de territoire annécien, qui comprend Annecy / Argonay / Épagny Metz-Tessy / Poisy : répartition et déploiement d'une offre de proximité à l'échelle de polarités « péricentrales » en accompagnement de la montée en gamme de leur offre territoriale et urbaine et leur affirmation comme véritables points d'appui à l'offre urbaine complète ;
- Rumilly / Alby-sur-Chéran / Saint-Félix : organisation de la complémentarité entre le pôle d'appui Rumilly / Sales / Vallières sur Fier, dont le renforcement de son offre en équipements structurants et de proximité (rayonnement accru sur son bassin de vie), et avec les espaces économiques structurants connectés aux réseaux régionaux et nationaux ;
- Faverge-Seythenex / Doussard : renforcement des complémentarités entre offre économique productive, commerces, services et tourisme ;
- Sillingy / La Balme-de-Sillingy : structuration et organisation de la complémentarité urbaine et fonctionnelle de deux noyaux urbains historiques dans la perspective d'une connexion au réseau TCSP de l'agglomération ;
- Saint-Martin-Bellevue / Villaz : organisation des complémentarités polarisantes s'appuyant sur la valorisation de la présence de la gare dans la perspective d'une remise en service et de la structuration de l'offre économique ;
- Groisy / Thorens-Glières : renforcement des fonctions polarisantes de proximité à destination des habitants de l'espace ;
- Cruseilles / Allonzier-la-Caille : organisation de la complémentarité entre pôle urbain et espaces économiques structurants connectés aux réseaux routiers structurants, et organisation dans la perspective d'une connexion aux réseaux annécien et genevois.

Le rôle des pôles est de :

- développer de façon organisée et complémentaire (pluri-communale), des fonctions urbaines mixtes (emplois, équipements et services, offre commerciale, parcours résidentiel complet), permettant la proximité de l'offre de services pour les habitants ;
- regrouper les équipements, services et les commerces, ainsi qu'une offre culturelle et sportive, pour assurer le maintien du lien social ;
- rayonner sur leur bassin de proximité et réduire ainsi les déplacements par une proximité des différentes fonctions urbaines et une offre de mobilité permettant l'accès aux habitants des autres communes ;
- constituer les principaux sites du renouvellement et de la densification des espaces urbanisés du territoire ;
- structurer l'ossature de l'aménagement du territoire.

En outre, le développement résidentiel des pôles participe au renforcement progressif puis au maintien d'une offre diversifiée et à l'atteinte des obligations légales en matière de logement et d'habitat social.

Flécher les centres des pôles pour le renforcement de l'offre en commerces et en équipements de proximité

Notre objectif est de renforcer la multifonctionnalité des centralités urbaines par une diversité des services et des équipements essentiels pour faciliter leur accès au plus grand nombre. Pour cela, il s'agit de tendre vers l'accès à une offre accessible en 15 minutes en modes doux. Cette ambition implique le déploiement des infrastructures adaptées à l'échelle des bassins et espaces de vie et au sein même des centralités.

En corolaire, l'atteinte de cet objectif implique que toutes les communes n'ont pas vocation à accueillir du grand commerce, et l'offre de proximité se développant dans un objet de renforcement prioritaire des pôles. De même, l'offre de commerces et les flux associés, dans le diffus, le long des axes et dans l'interstitiel (en particulier le long des principaux axes routiers) est à contenir, limiter et encadrer.

Renouveler et diversifier les espaces commerciaux en les intégrant aux espaces urbains mixtes

Afin de renforcer la proximité des services et des habitants, nous visons également à rapprocher les logements des commerces en envisageant la requalification et la diversification (à la faveur du logement) des grandes zones commerciales et notamment les deux plus emblématiques : Grand Epagny et Val Semnoz.

Ces opérations de requalification, de diversification et d'intensification impliquent de repenser les schémas de déplacements et de circulation à la faveur des modes doux, de densifier les espaces par une élévation de la hauteur des bâtiments, de réorganiser les espaces de stationnement par une mutualisation proportionnée et d'intégrer une offre en logements, en équipements et en services.

Faire des centralités des pôles des espaces de circulations apaisées

Afin d'offrir à l'ensemble des usagers du Bassin des centralités urbaines agréables et pacifiées, l'objectif est de consolider le réseau de liaisons douces, à terme prédominant. Il s'agit de favoriser les modes actifs dans les déplacements du quotidien en assurant leur sécurité et leur apaisement dans les zones urbaines denses (par exemple, à travers la déviation des flux de transit, du partage des espaces de circulation entre les modes, de la séparation des flux lorsque cela est souhaitable ou de la modération de la vitesse).

Faire des centralités des pôles les lieux adaptés aux évolutions de la logistique urbaine et du dernier kilomètre

En faveur d'une proximité renforcée dans ces secteurs centraux, les besoins de la logistique urbaine du « dernier kilomètre » sont intégrés à leur réorganisation fonctionnelle et urbaine (espaces et locaux dédiés dans les aménagements et les nouveaux programmes immobiliers) notamment par des équipements favorisant leur mutualisation par les opérateurs. Ils s'inscrivent dans la recherche d'un apaisement de la ville : modes de transports décarbonés, organisation diffuse, intégrée et maillées des infrastructures logistiques légères, maîtrise des nuisances pour les riverains, etc.

● Tendre vers une offre de mobilités transversales de pôles à pôles

L'organisation radiale des réseaux routiers et de transport collectif contribue à l'allongement des déplacements entre les pôles du territoire et à l'engorgement du cœur urbain annécien par des flux de transit. Aussi, pour répondre à ces besoins de déplacements transversaux, l'offre de mobilité se structure progressivement en réseau « toile d'araignée », adapté au relief, par des liaisons tangentielles nouvelles et capacitaires. Cette vision des mobilités à l'échelle du Bassin s'appuie sur :

- un réseau maillé entre les pôles du territoire et un anneau de redistribution autour d'Annecy évitant le cœur urbain ; à l'intérieur de cet anneau, les mobilités sont pacifiées ;
- des liaisons tangentielles nouvelles, performantes et capacitaires, véritables alternatives de desserte de pôle à pôle, en évitant le cœur d'agglomération.

Ce système a pour objectif de limiter l'autosolisme pour les déplacements quotidiens par une offre collective ou douce efficace.

Des liaisons intra-bassins

En complémentarité de ce réseau d'échelle SCoT s'organisent des réponses locales adaptées à l'échelle de chaque espace de vie de proximité pour répondre aux besoins de mobilité diffuses et spontanées des habitants des secteurs peu denses, satisfaits habituellement par la voiture individuelle. Elles proposent des alternatives sécurisées à moindres impacts environnementaux en appui de modes collectifs ou décarbonés. Les solutions de mobilité sont envisagées :

- soit autonomes et capacitaires : optimisation et montée en charge du réseau ferré actuel, mise en service de lignes de transport en site propre à haut niveau de service et de lignes routières express nécessitant l'aménagement de voies dédiées (VRTC) sur la voirie autoroutière, lignes à missions spécifiques (ex : minibus le mercredi - entre sites d'un même pôle - culture sport ...);
- soit mutualisées : transition de l'autosolisme à des usages collectifs de la voiture, notamment par la création de lignes de covoiturage dynamique.

Des liaisons interbassins de pôle à pôle

Il s'agit de promouvoir la diversité des solutions de mobilité à la fois entre les pôles et le pôle urbain d'Annecy, mais également de pôle à pôle (inter-pôles). Ces solutions impliquent le développement d'offres interurbaines cadencées, connectées à des pôles d'échanges multimodaux (gares, haltes ferroviaires, aires de covoiturage, P+R) qui permettent la connexion à d'autres solutions (liaisons interurbaines par exemple ou vers l'extérieur du territoire).

A court et moyen termes, la recherche de solutions vise notamment les liaisons entre Annecy et :

- *Faverge - Albertville* dont l'offre (décarbonée et accessible) nécessite d'être renforcée en complément de la voie verte existante ;
- *Sillingy / La Balme-de-Sillingy* qui permettra à cette polarité de constituer un véritable pôle d'échange pour le territoire du Bassin, et nécessite d'être accompagné par une offre en mobilités douces et actives : accès au pôle d'échange depuis les communes de l'espace de proximité et bouclage du réseau cyclable structurant préexistant (Annecy - Viarhona) ;
- *Rumilly* par l'amélioration de l'offre de mobilité ferroviaire, intégrant l'adaptation du réseau ferré au niveau de la gare d'Annecy, pour une continuité ferroviaire entre Aix-les-Bains et La Roche-sur-Foron.

Organiser des pôles d'échanges multimodaux aux portes des pôles et pacifier leurs mobilités internes

L'objectif est de connecter les différents modes de déplacement pour faciliter le passage des usagers de l'un à l'autre en créant les conditions optimales d'échanges au sein de véritables lieux d'intermodalité : les pôles d'échanges multimodaux (parking relais, aires de covoiturage, pôle gare, etc.). Leur développement maille le Bassin annécien en appui du réseau de pôles urbains et économiques, en complément de ceux préexistants, et du réseau de transports collectifs, et privilégie les entrées des zones urbaines denses, notamment le cœur aggloméré. L'accessibilité piétonne de ces hubs est organisée pour faciliter les chaînes sécurisées de mobilité. Enfin, ces lieux de connexions sont autant d'espaces d'urbanité et de mixité fonctionnelle, en y intégrant notamment des projets urbains mixtes.

L'objectif de réouverture d'anciens points d'arrêt ferrés de Lovagny, d'Argonay, de Saint-Martin-Bellevue, de Charvonnex, de Marcellaz - Hauteville participent à cet objectif de maillage du territoire par des nœuds de transport multimodaux.

e. Consolider l'équilibre du Bassin en assurant des fonctions diversifiées

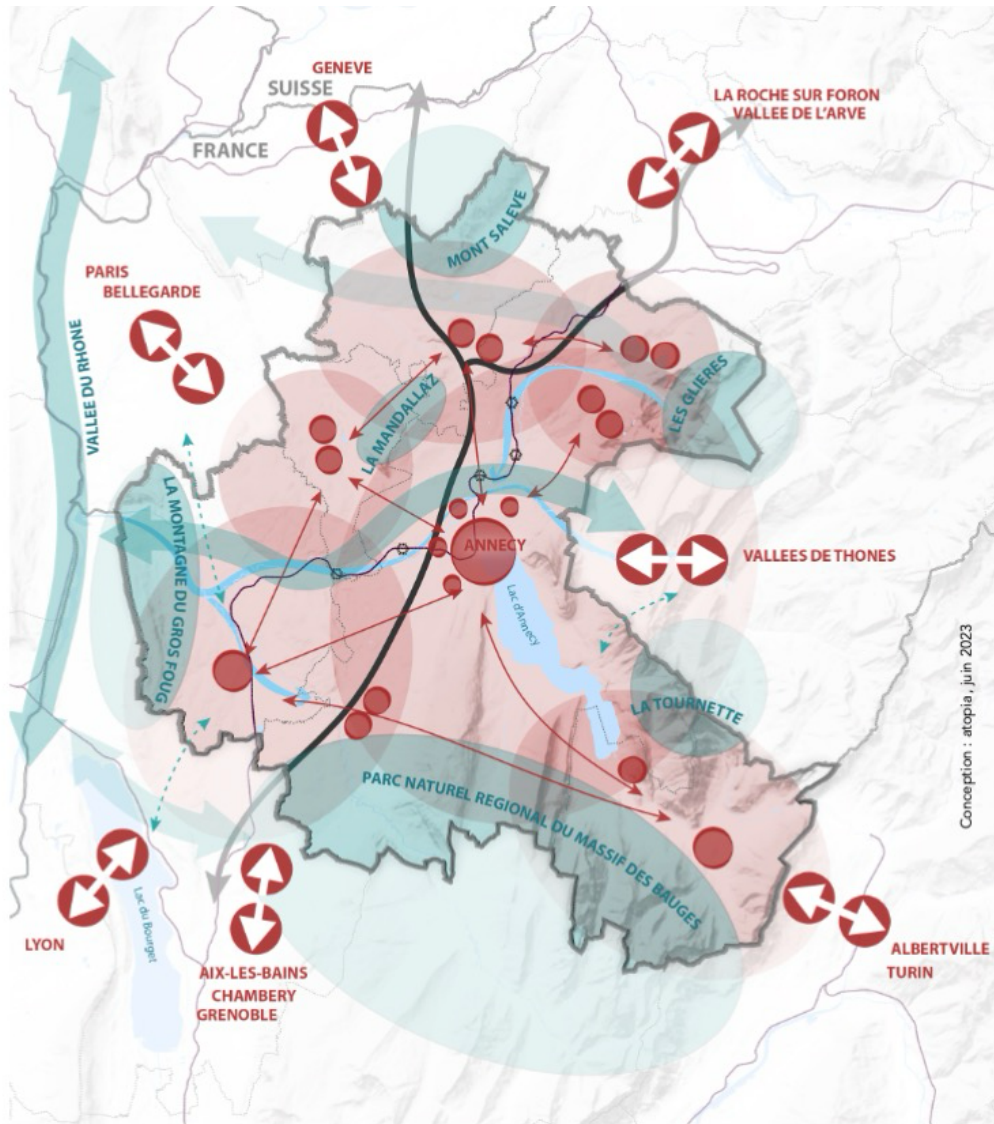
● Tendre vers un équilibre habitat / emploi à l'échelle de chaque espace

Pour conforter durablement l'équilibre entre activités économiques (emplois) et habitants (actifs occupés notamment) sur le Bassin, nous souhaitons maintenir des capacités d'accueil et de développement pour l'ensemble des activités économiques, par le déploiement de capacités foncières et immobilières adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque espace de vie de proximité.

En outre, le développement de cette offre locale s'accompagne d'une élévation du niveau de services et d'équipements pour les entreprises et leurs collaborateurs, notamment par le renforcement des offres en mobilité d'une part entre le pôle aggloméré annécien et les pôles locaux, et d'autre part entre chaque pôle local et les territoires limitrophes.

D'un point de vue spatial, nous poursuivons les objectifs suivants :

- Accroître les capacités de développement des activités économiques sur le pôle aggloméré (cœur de territoire - agglomération annécienne) : densification et restructuration des espaces existants et aménagement d'un nouvel espace à l'échelle du Grand Annecy ;
- Conforter des pôles relais d'interactions (interrelation - relations réciproques) avec les pôles des territoires limitrophes : Faverges-Seythenex et Rumilly contribuent respectivement à l'animation des corridors Annecy - Albertville et Annecy - Aix-les-Bains et assurent une offre d'emploi locale à l'échelle de leur espace de vie de proximité.
- Développer des pôles d'équilibre qui permettent une offre économique locale participant à une offre d'emplois cohérente avec la présence d'actifs résidents (Cruseilles et La Balme-de-Sillingy / Sillingy) : optimisation des capacités foncières pour les activités économiques dans les parcs artisanaux existants (notamment par limitation des fonctions de services et résidentielles), et confortement des parcs d'activités existants comme à Val de Chaise et à Rumilly / Marigny Saint-Marcel.



Conception : atopia, juin 2023

Organiser l'offre de mobilité à partir de pôles locaux connectés aux flux régionaux et desservant les bassins de vie



Faire des pôles locaux des hubs de la multi et de la pluri modalité connectés aux pôles régionaux et desservant leurs bassins de proximité



Assurer la pérennité de la ligne Aix-les-Bains / Annecy et préserver les capacités d'accueil de tous les points d'arrêt

Conforter des pôles urbains complets



Renforcer l'attractivité des espaces de vie de proximité



Conforter les pôles et les centralités urbaines



Tendre vers une offre de mobilité transversale de pôle à pôle

Assurer les conditions de bien-être et de santé par un accès à la nature



Gérer l'accès aux grands espaces de nature et les préserver des pressions
Permettre l'accès à la nature à partir des grandes continuités régionales vertes



- **Diversifier le parc résidentiel pour des logements accessibles à tous les ménages**

Ralentir le rythme de croissance du parc de logements pour mieux maîtriser les effets d'une attractivité démographique soutenue

Nous nous inscrivons dans la poursuite d'un développement de l'offre résidentielle à l'échelle du Bassin en engageant une inflexion du rythme de croissance, en appui de la réhabilitation et du renouvellement du parc existant, ainsi que sur la production neuve.

Répondre prioritairement aux besoins des actifs du territoire

Pour renforcer l'atteinte des objectifs susvisés, notre priorité est de faciliter l'accès au logement de l'ensemble des ménages, notamment des actifs qui occupent un emploi sur le territoire. La production résidentielle à venir vise par ailleurs à détendre un marché générateur de ségrégation sociospatiale.

Aussi, les objectifs résidentiels sont avant tout qualitatifs et priorisent une meilleure optimisation du parc existant (remobilisation des résidences secondaires), une production soutenue de logements aidés ou à prix encadrés, notamment dans les espaces confrontés au vieillissement (centralités urbaines), et la diversification du parc de logements par le renforcement de l'offre de logements aidés, en location comme à l'accession.

Prioriser le développement de l'offre résidentielle dans les pôles

Le développement de l'offre en logements est priorisé sur les pôles du territoire pour accompagner la dynamisation des centralités urbaines, limiter l'artificialisation des espaces, réduire les besoins en déplacements et maîtriser les pressions sur les écosystèmes, ainsi que dans les communes et leurs secteurs disposant d'un niveau d'équipements et de services suffisant pour l'accueil de populations nouvelles.

Les pôles portent la responsabilité principale de diversification de l'offre en logements afin de répondre aux besoins de tous les ménages et notamment des ménages seniors dépendants, des jeunes actifs et des étudiants.

Mettre en œuvre une densification résidentielle adaptée et acceptable

La densification des espaces urbains résultante de l'augmentation de l'offre en logements et de la réduction de l'artificialisation des espaces est adaptée aux contextes géographiques, topographiques et paysagers, intègre la dimension des équilibres « bâtis / non bâtis », en maintenant des espaces de respiration et de nature au sein des enveloppes urbaines constituées.

f. Assurer les conditions de bien-être et de santé par un accès à la nature par tous

Afin de renforcer la proximité entre les habitants et les espaces de nature, nous poursuivons l'objectif de développer et d'optimiser les conditions d'accueil du public dans les espaces de nature du Bassin. Cette ambition répond à un double objectif :

- préserver les grands espaces naturels vis-à-vis des pressions que connaissent leurs milieux et les espèces qui y vivent liées à la fréquentation et à la pratique de loisirs de plein air et ainsi redonner à ces espaces une capacité de régénération et de résilience ;
- concilier les usages de productions alimentaires et de loisirs dans les espaces de nature dite « ordinaire » : espaces agricoles et naturels communs aux plateaux des Bornes et de l'Albanais par exemple, ainsi que des alpages.

Aussi visons-nous la mise en œuvre de trois objectifs d'aménagement pour le Bassin :

● Gérer l'accès aux grands espaces de nature pour les préserver des pressions

Nous souhaitons que les grands espaces de nature (abords du lac, massifs, sites touristiques) assurent durablement des fonctions d'accueil du public pour la pratique d'activités de loisirs de plein air. Ils participent pleinement à la qualité du cadre de vie qu'offre notre territoire et à la bonne santé des habitants.

Aussi nous envisageons une gestion durable de ces sites qui associe la préservation de leurs qualités et l'ouverture au public. Il s'agit premièrement de gérer la fréquentation par une gestion de leur accès par le grand public (habitants et visiteurs). Il s'agit ensuite de développer des solutions de mobilité collective durable permettant de réduire leurs accès par les véhicules motorisés individuels. Il s'agit enfin de poursuivre la mutation des abords des sites (équipements d'accueil, espaces de stationnement et accès) afin d'améliorer leur insertion paysagère et environnementale dans le respect des qualités écosystémiques des sites.

● Permettre l'accès à la nature ordinaire en organisant des points d'accès dédiés

La préservation des qualités biologiques et paysagères des espaces de nature ordinaire implique une gestion de l'accès à la nature et des pratiques de loisir de plein air sur le territoire. Il s'agit à la fois de proposer des alternatives pour ne pas réduire les capacités d'accès à la nature par les habitants, et à la fois d'assurer la préservation des qualités intrinsèques des espaces, y compris des espaces agricoles, qui pourraient connaître une fréquentation accrue. Il s'agit également de permettre aux habitants de chaque espace de proximité du Bassin de pouvoir accéder à un espace de nature, et ainsi permettre à chacun de bénéficier de ses bienfaits (services écosystémiques, régulation thermique, production alimentaire de proximité, etc.).

Nous visons le développement d'aménagements permettant la pratique des activités de plein air autour des axes suivants :

- une offre d'itinéraires cyclables structurante permettant de proposer une alternative à la fréquentation concentrée de sites « phares » tels que les bords du lac et permettant de connecter le Bassin aux territoires limitrophes : bouclage d'itinéraires accessibles aux modes doux dans la partie ouest du Bassin pour des liaisons Est-Ouest entre le Lac et le Haut Rhône notamment la Viarhônga ou la Véloroute des cinq lacs, création d'un pôle touristique sur l'ancienne gare de Doussard ;
- le balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre ou VTT dans ces espaces pour encadrer les flux touristiques et protéger la qualité des milieux supports de ces pratiques sportives ou assimilées ;
- la gestion des sites de vol libre (décollage et atterrissage) ;
- l'adaptation et la diversification des stades de neige pour un accueil « Quatre saisons » : Semnoz, Sambuy - Val de Tamié, plateau des Glières, col de la Forclaz.

Pour assurer la bonne conciliation des usages, la réalisation d'éventuels nouveaux équipements doit :

- permettre la densification du maillage en biocorridors (végétalisations connexes aux aménagements) pour accroître leur fonctionnalité de connexion écologique ;
- assurer le renforcement de la protection des qualités biologiques et agronomiques des espaces concernés notamment les plus sensibles : espaces agricoles et naturels périurbains, forêts, zones humides, etc.

Faire de la vallée du Fier un trait d'union naturel pour les habitants à l'échelle du territoire

La vallée du Fier constitue un trait d'union pour les territoires du Bassin : il relie l'Est et l'Ouest du Bassin, inscrit les relations Alpes / Lac / Rhône dans l'espace, et les liens étroits du Bassin avec les vallées de Thônes. C'est, à ce titre, un élément de cohésion et de lien de notre territoire que nous souhaitons renforcer.

A terme, nous souhaitons que la vallée du Fier constitue un axe de liaison et d'échanges et permette d'améliorer l'accès des espaces de nature par les habitants et les visiteurs.

L'aménagement d'itinéraires modes doux complétera le bouclage de grands itinéraires à l'échelle du Bassin : de connecter le bassin de Faverges au Haut Rhône, de structurer la trame verte et bleue du cœur d'agglomération et d'améliorer les connexions écologiques Ouest-Est à l'échelle du territoire.

● Renforcer la place de la nature dans les espaces urbains

En écho à la volonté de renforcer l'équilibre du cadre de vie et la proximité aux espaces de nature, l'ambition est de favoriser la présence du végétal et d'espaces de nature au sein des espaces urbanisés, pour les services écosystémiques qu'ils fournissent, leur rôle dans la régulation thermique des espaces urbains, le développement de la biodiversité, etc.

A travers cette présence forte du végétal, il s'agit de maîtriser voire de minimiser les incidences du développement urbain sur les équilibres écologiques et faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique.

Pour ce faire, nous cherchons à :

- maintenir et développer une plus forte présence du végétal et des espaces de pleine terre en milieu urbain qui constituent des milieux refuge pour la biodiversité et contribuent à la résilience face au changement climatique ;
- protéger les espaces urbains exposés aux risques d'inondation (débordements des cours d'eau, remontées de nappes et ruissellements) par une gestion amont des eaux de pluie en milieu urbain et rural concourant à la préservation et à la restauration des trames verte et bleue ;
- encourager la gestion de l'eau en privilégiant les principes de transparence hydraulique urbaine et l'infiltration sur place des eaux pluviales qui participent à la biodiversité et à la prévention des risques liés aux épisodes pluvieux ;
- soutenir les principes d'un urbanisme bioclimatique.

Axe 3 - ADAPTER LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT À DES MODES DE VIE ECO CONTRIBUTEUR¹ POUR LE BASSIN

Notre ambition est de mettre en œuvre un modèle de développement équilibré respectueux des capacités naturelles du Bassin.

Ce modèle de développement intègre les dimensions environnementale, sociale et économique qui doivent chacune concourir à répondre localement aux besoins des habitants et des acteurs économiques.

Aussi visons-nous davantage de proximité dans la production des biens et services, à contribuer à la réduction du nombre d'intermédiaires et à une valorisation locale des matières et ressources locales, en tenant compte des capacités des milieux naturels et agricoles à recevoir les usages résidentiels et économiques.

A travers le projet nous envisageons :

- Encourager des activités productives qui valorisent et respectent les ressources locales, permettent aux habitants de disposer de services et d'occuper un emploi proche de leur lieu d'habitation ;
- Décliner à chaque échelle un objectif d'équilibre énergétique et décarboné afin de contribuer à l'autonomie du territoire ;
- Accompagner la régénération des écosystèmes locaux par un développement humain adapté et éco-contributeur.

a. Encourager l'emploi local et les filières productives en lien avec les spécificités du Bassin

- **Accompagner les activités productives locales par un maillage de l'offre foncière et immobilière**

Notre ambition est de conserver une fonction économique productive forte à l'échelle du Bassin annécien afin d'assurer le rééquilibrage entre fonctions économiques, fonctions résidentielles et fonctions touristiques.

Prioriser les filières en lien avec le territoire

Nous envisageons de soutenir les filières d'excellence inscrites historiquement sur notre territoire (la production mécatronique, industrielle, aéronautique, agriculture, agro-alimentaire

¹ eco-contributeur = eco responsable pro-actif

et l'*outdoor*) tout en accompagnant l'émergence et la consolidation de nouvelles filières (pôle image par exemple) lorsqu'elles sont fortement intégrées au territoire et contribuent à la qualité de vie pour les habitants (impact social et environnemental des entreprises, offre de formation professionnelle, etc.)

Développer les activités déjà présentes sur le territoire

Si nous sommes attentifs au maintien de l'attractivité du territoire vis-à-vis des acteurs économiques extérieurs, le développement des activités actuellement en place et fortement intégrées au système territorial du Bassin est pour nous essentiel. En ce sens, nous portons une priorité aux logiques de développement endogènes.

Aussi, pour les 20 années à venir, le renforcement et le développement des offres foncières et immobilières à destination des activités économiques est prioritairement envisagé à partir des sites économiques existants et des pôles du territoire. Ce renforcement est envisagé prioritairement en densification et en renouvellement.

Veiller à l'insertion urbaine des activités économiques

Afin de répondre aux besoins des activités et de préserver les habitants des risques, des pollutions et des nuisances liés aux activités économiques, nous privilégions :

- l'accueil d'activités compatibles avec les tissus urbains mixtes (dont les activités artisanales et les petites unités productives et logistiques) en appui des pôles urbains mixtes afin de soutenir la diversification des fonctions pour des espaces multiusages ;
- l'accueil et le développement des activités qui présentent des risques d'atteinte aux milieux, aux personnes et aux biens (industrie lourde, logistique, etc.), le long des axes routiers de grand passage ;
- le soutien aux établissements des filières clés du territoire (lien de sous-traitance avec les entreprises phares par exemple).

● Garantir l'insertion des sites d'accueil touristiques

Fort de son attractivité touristique liée à la richesse et à la diversité de l'offre sur son territoire et à proximité, le Bassin annécien entend pérenniser ses capacités d'accueil en hébergement tout en priorisant la réponse aux besoins en logements de sa population permanente, en particulier dans le cœur d'agglomération. Le tourisme constitue d'une part une activité économique importante pour le territoire et d'autre part contribue à sa notoriété et à son rayonnement.

Dans ce cadre, l'ambition est de garantir les capacités de déploiement, le maillage et de modernisation de la capacité d'accueil sous toutes ses formes (hôtellerie, camping, insolite) dans le respect des sites d'implantation.

- **Soutenir les productions primaires qui participent à l'autonomie d'approvisionnement du Bassin**

En résonance avec les valeurs de "Territoire de nature", de proximité et de création de valeur locale nous souhaitons encourager des filières de productions primaires qui participent à l'équilibre des écosystèmes, contribuent à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, assurent l'approvisionnement local en produits alimentaires et en matériaux dans un objectif de progrès économique et social pour les acteurs concernés. Cela s'appuie sur les objectifs suivants :

- la préservation des espaces à usage agricole à forte contribution écosystémique et écologique (les zones humides, les prairies d'altitude, les surfaces en herbe) ;
- l'affirmation de la vocation économique des espaces agricoles (cultures, élevage) ;
- la pérennisation de l'ensemble des espaces et des activités des filières de productions identitaires notamment lorsqu'elles sont labellisées et inscrites dans des démarches qualité à impact territorial (AOP, IGP, AB, etc.),
- l'appui aux filières de production alimentaire de proximité ;
- l'accompagnement à l'adaptation aux effets du changement climatique : maîtrise des prélèvements de la ressource en eau, lutte contre le gaspillage des ressources en eau ;
- l'encadrement des pressions sur les espaces à usage agricole par les usages autres, notamment ludiques ou sportifs.

Protéger les espaces cultivés et forestiers

Au-delà de leur valeur économique première, l'ambition est de préserver un tissu agricole solide lié à des espaces de production de qualité qui nécessitent d'être protégés durablement au regard de leurs fonctions de production alimentaire, de gestion hydrique et de régulation des gaz à effet de serre. La protection des espaces cultivés et forestiers nécessite de :

- lutter contre la consommation d'espaces et réduire l'artificialisation des terres agricoles et forestiers, notamment dans les secteurs sous pressions ou situés dans les zones d'influence urbaine ;
- préserver les ensembles agricoles d'un seul tenant et les terres de valeur et en particulier lorsqu'ils s'inscrivent en continuité d'espaces protégés ou en projet (ex : PAEN, ZAP) ;
- optimiser l'utilisation du foncier urbain existant en privilégiant le renouvellement urbain et des formes urbaines plus denses dans les espaces déjà urbanisés ;
- enrayer le mitage de l'espace agricole par des installations et constructions diffuses ayant un impact paysager, foncier ou sur les potentialités productives agricoles.

Encourager les filières de production alimentaire de proximité (diversification) et l'agriculture urbaine

Nous souhaitons engager une stratégie de développement endogène créatrice de valeur locale en contribuant à l'autonomie alimentaire qui s'appuie sur :

- La pérennisation des capacités de production locales en préservant les espaces agricoles et maintenant des capacités d'évolution des sites, en évitant l'installation à leur proximité d'un tiers non agricole pour éviter les conflits et la fragilisation des exploitations, et en intégrant les besoins fonctionnels agricoles ;
- Le développement d'espaces nourriciers notamment à proximité des espaces bâtis en constituant des ceintures de cultures vivrières (maraîchage, vergers, élevage de petites capacités, etc.) ;
- Le soutien à la diversité des agricultures en portant une attention particulière aux productions emblématiques de notre territoire : aires géographiques des AOP et IGP, zones agricoles de proximité (pâtures...);
- La préservation de systèmes productifs territoriaux vertueux, par la poursuite des démarches de labellisation et de montée en gamme : prise en compte des contraintes de la filière laitière, fruits, etc. ;
- L'accroissement de valeur ajoutée en accompagnant les capacités de production et de transformation locale pour l'approvisionnement de la restauration collective et des circuits courts.

Soutenir la filière bois

La filière bois revêt une importance particulière au sein du territoire et a fait l'objet de nombreuses réflexions, à une échelle dépassant dans certains cas celle du SCoT.

La valorisation durable de la ressource et de la filière bois est envisagée en articulation avec la mise en œuvre d'outils de gestion ciblés (Plans de Gestion Agroforestiers, Charte Forestière de Territoire) et d'un aménagement de l'espace adapté. Il s'agit notamment :

- De favoriser la gestion durable des espaces forestiers de production, en assurant la bonne gestion du foncier et des accès aux forêts publiques et privées en cohérence avec les objectifs paysagers et écologiques ;
- D'optimiser la valorisation énergétique de la ressource bois (chauffage bois) et bois d'œuvre.

Accompagner les filières primaires dans l'adaptation aux effets du changement climatique

L'adaptation des filières primaires aux effets du changement climatique vise à conforter l'interaction de ces productions avec les spécificités de notre territoire. Deux effets du

changement climatique sont particulièrement visés : la raréfaction de la ressource en eau et le risque d'incendies.

- **Encourager les modes de production circulaire et la valorisation locale des ressources**

Développement des filières d'écologie industrielle

Nous envisageons de développer de nouvelles filières d'écologie industrielle territoriale et d'économie circulaire, en accompagnant localement :

- le regroupement, la mutualisation des activités, ou l'échange de fournitures et services entre les entreprises pour faciliter l'émergence de circuits courts et circulaires ;
- l'animation des réseaux d'acteurs économiques locaux pour la création de services communs innovants autour des économies circulaires, l'émergence de synergies sur la valorisation et l'échange de matières et d'énergies entre entreprises, le développement de la mutualisation (par exemple : approvisionnements communs, services communs, partages d'équipements ou de ressources, etc.) ;
- le recyclage (pour les déchets inertes notamment), le réemploi (par le développement de ressourceries par exemple) et la valorisation des biodéchets à des fins agroalimentaire ou énergétiques ;
- le développement et la structuration de la filière bois (scieries, menuiseries, artisans, etc.) pour accroître la valeur ajoutée locale et développer une approche de circuit-court, à la fois en maintenant les sites d'exploitation existants, en facilitant leur développement, et en accompagnant leur adaptation aux évolutions techniques et environnementales.

Économie des matériaux

Afin de limiter la dépendance du Bassin à l'approvisionnement en matériaux en provenance des territoires voisins, l'impact des développements urbains et les prélèvements de matières premières, nous souhaitons :

- diversifier l'approvisionnement local grâce à des alternatives technologiques, améliorer les filières de recyclage des déchets BTP, permettre le renouvellement et l'extension des carrières existantes et encadrer le développement des nouveaux sites d'exploitation et ainsi permettre le maintien et le développement du maillage de carrières existant ;
- permettre la diversification de nouveaux matériaux de construction notamment la filière bois et le biosourcé ;
- privilégier des formes urbaines et des bâtiments économes en matériaux ;
- limiter le recours aux matériaux d'extraction lointaine en améliorant le recyclage des matériaux inertes pour la construction, et la réutilisation de matériaux (mâchefers par exemple) ;

- développer les nouveaux matériaux de constructions environnementalement vertueux qui permettent d'offrir des potentiels importants sur les économies d'énergies et sur l'emploi local ;
- lorsque cela est possible, encourager le réemploi des bâtiments existants.

b. Participer à la régénération des écosystèmes locaux par des modalités d'aménagement renouvelées

Notre ambition est de nous inscrire dans une excellence environnementale qui participe à un processus d'adaptation à la capacité et au fonctionnement des écosystèmes en dépassant le principe de respect des ressources pour une démarche proactive de restauration des équilibres et atteindre ainsi un état de coopérations de services.

Cette ambition s'inscrit dans la perspective d'un territoire de nature et de santé. Il s'agit également de contribuer activement à la mise en œuvre locale de la stratégie régionale Eau-Air-Sol.

● Adapter les usages pour assurer les fonctions du grand cycle de l'eau

Le bon fonctionnement du grand cycle de l'eau, condition indispensable à la santé humaine et territoriale, implique la prise en compte de chacune de ses étapes afin de parvenir à un partage équilibré de la ressource en eau entre les usages (résidentiels, énergétiques, agricoles, sanitaires, industriels et récréatifs) et d'accompagner la mutation des activités et des territoires pour accroître leur capacité de résilience.

Protéger les milieux aquatiques et humides

En appui à la protection des trames bleues composées des réservoirs biologiques structurants pour le territoire et de corridors, la protection de l'ensemble des milieux aquatiques et humides est essentielle, telles que : ripisylves, zones humides et espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable, champs d'expansion des crues, etc.

Préserver, restaurer, gérer les zones humides

Plus spécifiquement, la protection des zones humides apparaît comme priorité au regard de leur rôle multifonctionnel (diversité des habitats, épuration de l'eau, captation du carbone, etc.) et des fortes pressions qu'elles subissent (assèchement, urbanisation, etc.). L'objectif de protéger les zones humides et leurs fonctions est de les conserver sur le long terme de l'urbanisation.

Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource

Pour parvenir à la restauration et au respect durable des ressources en eau, nous visons à l'atteinte de l'équilibre entre le développement humain (activités économiques, loisirs, résidentiel, etc.) et les capacités quantitatives et qualitatives de la ressource en eau. A travers la programmation territoriale du SCoT, il s'agit de veiller à l'adéquation entre le besoin et la ressource (volumes prélevables par usage).

Le cumul des nouveaux prélèvements ne doit pas conduire à rompre les équilibres entre usages ni à aggraver les conditions d'étiage extrême en termes d'intensité et de durée.

Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future à l'échelle des champs captants et des bassins d'alimentation

Sont considérées comme ressources stratégiques des ressources d'importance :

- qui sont d'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent (notamment le lac) ;
- qui ne sont actuellement pas ou faiblement sollicitées, à fortes potentialités, préservées à ce jour et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs.

Pour les ressources stratégiques, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable est reconnue comme prioritaire. La non dégradation des ressources stratégiques doit permettre une utilisation des eaux sans traitement ou avec un traitement limité.

Au-delà des ressources stratégiques, la protection des aires d'alimentation des captages doit interpeller l'ensemble des modes d'occupation des sols et des usages en prenant en considération les pollutions diffuses (ruissellements, agriculture, etc.) et en assurant la qualité des rejets par l'amélioration de l'efficacité des stations d'épuration.

Renforcer les économies d'eau

En parallèle de la protection de la ressource en eau, nous envisageons de renforcer les actions sur les économies d'eau afin de préserver les capacités du milieu à se régénérer durablement, à travers :

- La sensibilisation des acteurs sur l'importance de limiter la consommation d'eau et, par conséquent, de réduire les prélèvements d'eau qui constitue un élément essentiel en faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- La réduction des pertes d'eau sur les réseaux publics de distribution de l'eau potable ;
- L'accompagnement des pratiques permettant de diminuer progressivement les besoins en eau et le niveau de pression sur les milieux ;
- L'infiltration de l'eau de pluie à travers des aménagements urbains durables ;

- La sensibilisation des utilisateurs sur le développement de solutions alternatives à l'usage de l'eau potable en mettant notamment en place des actions à destination du grand public telles que la distribution de récupérateurs d'eau de pluie.

Limiter l'imperméabilisation des sols

Notre stratégie de préservation et de respect des sols implique de restaurer des capacités d'infiltration qui, outre l'amélioration des écosystèmes et des milieux édaphiques, permet de limiter la pollution des eaux en temps de pluie, réduire les risques d'inondation dus au ruissellement et contribuer à la recharge des nappes.

Pour ce faire nous visons une gestion des eaux pluviales in situ afin d'associer des bénéfices en termes de gestion hydraulique et de dépollution.

- **Contribuer à la qualité de l'air et tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur les capacités de chaque espace**

Sobriété énergétique et neutralité carbone

L'objectif que nous portons est d'accélérer la transition énergétique et climatique du territoire pour s'aligner avec l'atteinte de la neutralité carbone. Nous poursuivons cet objectif par une organisation territoriale qui facilite la sobriété dans les pratiques. Les efforts sont mis en priorité sur l'optimisation du résidentiel, le déploiement de mobilités actives et décarbonées et une transition des secteurs économiques locaux.

- Ainsi, le bâti poursuit sa rénovation énergétique globale pour améliorer le confort et réduire les factures énergétiques. La rénovation passe aussi par le changement des systèmes de chauffages, pour des dispositifs moins carbonés et efficaces, qui limitent les émissions de polluants atmosphériques. Les bâtiments sont pensés pour assurer le confort thermique face à la hausse de température et recherchent un "habitat passif".
- Agir sur la mobilité s'inscrit d'abord en faveur d'un objectif de réduction des besoins en déplacements. Il s'agit alors d'activer les leviers de l'aménagement (centralités actives, proximité des espaces de vie et des lieux travail, etc.) et d'encourager le report modal pour sortir de l'autosolisme en mettant en œuvre les moyens et solutions pour faciliter la transition : le déploiement des modes actifs en milieux urbains et entre les centralités ; la valorisation des transports collectifs (transport en commun et covoiturage) ; l'innovation urbaine pour accompagner la décarbonation de la mobilité (maillage de bornes électriques, installation bioGNV, stations hydrogènes, etc.)
- Le secteur économique participe largement aux efforts de réduction des consommations d'énergie et de décarbonation en mettant en œuvre la rénovation du bâti et le déploiement d'une mobilité alternative. Les espaces, comme les ressources, sont mutualisés et entrent dans une démarche d'économie circulaire. Tous les secteurs participent à l'autonomie énergétique du territoire. La facilitation du déploiement de

circuits-courts et d'une agriculture nourricière locale participe à réduire les transports de marchandises.

Le maintien des espaces naturels et forestiers contribue à la création de puits de carbone, pour compenser les émissions résiduelles. Les fonctions des écosystèmes sont préservées, les pratiques agricoles durables sont renforcées et la qualité et la fonctionnalité des sols sont maintenues dans un objectif complémentaire d'augmentation de la séquestration du carbone. La place de la nature en ville est renforcée pour participer à cet effort.

Veiller à la bonne qualité de l'air

Les développements urbains s'assurent des capacités suffisantes des équipements d'épuration et des milieux récepteurs.

En matière de déchets, il est essentiel d'accompagner le développement résidentiel et économique par des actions permettant de réduire les déchets à la source, tout en disposant des équipements nécessaires à leur traitement.

La santé territoriale passe aussi par une qualité de l'air assurée pour ses habitants et usagers. Les développements urbains doivent alors être pensés en lien avec les axes, équipements et activités émetteurs de potentielles pollutions, pour ne pas exposer les personnes et les biens. Une amélioration de la qualité de l'air doit être recherchée, notamment via une moindre dépendance aux énergies fossiles (dynamique dans laquelle s'engage le territoire) et le développement de mobilités innovantes, s'imposant comme alternatives solides face à la voiture individuelle (mobilités douces comme le vélo et la marche, moteurs à hydrogène, véhicules électriques...).

La diminution de l'usage des véhicules thermiques qui émettent non seulement des GES mais aussi les principales composantes de la pollution de l'air : dioxyde de soufre et d'azote, ozone, particules fines, est envisagée à travers :

- la réduction des besoins de mobilité et l'augmentation des mobilités durables ainsi que de l'augmentation tendancielle de l'électromobilité,
- la stabilisation du transport routier de marchandises par le développement de la logistique multimodale minimisant l'empreinte environnementale ;
- le développement des modes doux et des déplacements actifs.

Territoire de flux traversé notamment par l'autoroute et un réseau de routes bruyantes, le Bassin doit également prendre en compte la connaissance des nuisances sonores (carte de bruit stratégique, classement sonore des infrastructures...) pour ne pas aggraver l'exposition des habitants.

Contribuer à l'apaisement des cadres de vie par une limitation de l'exposition des habitants aux pollutions lumineuses et nuisances sonores

Nous recherchons l'apaisement des cadres de vie pour les habitants de chaque espace du Bassin et souhaitons viser prioritairement :

- les centralités urbaines, concernées par des objectifs de densification, qui doivent constituer des lieux de vie agréable, sains et apaisés de façon à renforcer leur attractivité ;
- les espaces urbanisés situés aux abords des grands axes routiers dont les riverains sont soumis à une exposition croissante à mesure de l'augmentation des trafics routiers.

Concernant la réduction de la pollution lumineuse il s'agira de réduire les niveaux d'éclairage des espaces publics dans le cadre des opérations urbaines. La diminution de l'intensité lumineuse dans les espaces urbains renforcera la mise en place d'une trame noire à l'échelle du territoire et visant également à diminuer les pollutions qui ont un impact sur les milieux naturels et la biodiversité.

Concernant la lutte contre le bruit, et en complément de l'amélioration de l'isolation des bâtiments, nous engageons la diminution structurelle de la circulation motorisée et des activités sources de nuisances sonores dans les centralités urbaines en priorité et dans les espaces urbains de façon générale.

La finalité est de garantir les conditions d'un cadre de vie apaisé, sûr, sain et serein, aux habitants.

Décliner à chaque échelle un objectif d'équilibre énergétique et carboné et tendre vers l'autonomie énergétique du territoire

Nous souhaitons accélérer le déploiement des systèmes de production d'Énergie Renouvelables (EnR) sur l'ensemble du territoire pour se rapprocher d'une autonomie énergétique en lien avec les ressources locales et les gisements exploitables. Nous cherchons à faire plus rapidement en adaptant les contraintes à l'urgence d'agir.

Nous cherchons, en plus de réduire nos consommations d'énergie, à valoriser les potentialités du bassin annécien pour déployer des énergies renouvelables à tous les niveaux qui concerne l'ensemble des acteurs.

Nous déployons nos potentiels en mettant l'accent sur l'énergie solaire sur notre territoire :

- Ainsi, le solaire photovoltaïque est développé en garantissant l'intégration des systèmes de production au regard des enjeux paysagers et agricoles. Il s'agit de développer des systèmes en toiture qui garantissent une intégration paysagère adéquate sur les toits prenant en compte les sites d'inscription ;
- Les systèmes de production d'énergie photovoltaïque au sol ne doivent pas entrer en conflit avec les productions agricoles et l'artificialisation de nouveaux espaces et doivent

demeurer une activité complémentaire à celle première des exploitations agricoles. Ainsi seuls les espaces non-productifs et non-naturels peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques en privilégiant les espaces de stationnement. Les systèmes photovoltaïques au sol doivent garantir une intégration paysagère optimale.

La production de chaleur est recherchée à l'échelle individuelle avec l'installation de panneaux solaires thermiques et de systèmes de récupération de chaleur dans l'air et les sols.

Nous cherchons aussi à mutualiser les productions de chaleur et d'énergie pour un partage des bénéfices dans une conception collective. Une conception qui doit permettre :

- Une production de chaleur qui soit mutualisée entre les bâtiments publics et privés à travers des projets calibrés. Le déploiement de cette chaleur s'appuie sur l'exploitation du bois-énergie qui permet de garantir une utilisation de la biomasse en limitant les émissions de polluants atmosphériques.
- Cette co-génération solidaire se conçoit en plus avec la recherche d'une combinaison gagnante avec les besoins de refroidissement à travers la récupération de chaleur fatale des activités numériques dès que c'est possible.

Nous menons une politique pragmatique sur le déploiement de la méthanisation en :

- s'assurant que les nouveaux projets puissent voir le jour aux conditions de ne pas rentrer en conflit avec les objectifs de production alimentaire et agricole et en s'assurant de la suffisance des sous-produits méthanisables ;
- S'assurant de l'intégration paysagère et la limitation des nuisances pour les populations et l'environnement des processus de méthanisation.

● **Replacer les sols comme support de la qualité de vie sur le territoire**

La protection des sols est assurée au travers :

- Du soutien aux pratiques et aux aménagements de l'espace agricole qui participent à un meilleur fonctionnement des écosystèmes et préservent les sols (objectifs du projet visant le maintien voire la reconquête des trames bocagères, des prairies, des zones humides, etc.) ;
- Du traitement des sols pollués dans le cadre de la valorisation, réaffectation (et donc du traitement) prioritaire des friches urbaines ;
- Du développement de trames vertes urbaines pouvant notamment contribuer à la dépollution des sols affectés.

● **Consolider l'image d'un territoire de santé et de bien vivre**

Pour garantir la bonne santé et le bien-être de la population, nous envisager de développer un champ d'interventions élargies et convergentes dans cette perspective : favoriser l'accès à la

nature, améliorer la qualité de l'air en limitant la part de la voiture individuelle, inciter aux modes actifs dans les déplacements (vélos, piétons) ...

Composer avec les risques naturels et maîtriser les risques technologiques

La minimisation de l'exposition aux risques naturels implique :

- Des mesures proactives visant un urbanisme résilient intégrant les risques d'inondation : préservation des zones de crue amont, développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, des réseaux séparatifs et de l'infiltration ;
- Une meilleure anticipation des mouvements de terrains (notamment le retrait-gonflement des argiles, chute de blocs), des impacts des installations classées et de la pollution des sols, afin de mieux appréhender l'exposition des populations ;
- Les autres risques naturels sur le territoire seront intégrés à une approche globale.

Favoriser l'accès à la nature et aux paysages

La bonne santé et le bien être des habitants passent par un cadre de vie agréable au quotidien, auquel peut grandement participer une proximité de la nature, qui adoucit alors le cadre urbain

Concourir à une offre alimentaire de qualité

L'engagement à la faveur des agricultures de qualité se perçoit également au travers de la promotion de signes de qualité comme les AOC et IGP, la limitation de l'utilisation de phytosanitaires... Il s'agit d'encourager ces initiatives en leur donnant de la visibilité (réseau d'acteurs, promotion des produits et actions...) vers une offre alimentaire diversifiée et qualitative :

- nous inscrire pleinement tous les champs des activités humaines dans une transition énergétique qui poursuit l'objectif de minimiser le recours aux énergies fossiles et de limiter nos émissions de Gaz à Effet de Serre (neutralité carbone)
- que ces engagements procurent un double bénéfice : non seulement d'œuvrer pour la planète mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants : réduction de leur facture énergétique, augmentation du confort thermique des logements, amélioration de la santé, de la sécurité, création d'emplois dans l'économie verte...

La restauration collective est invitée à s'approvisionner localement et à constituer un débouché de reconversion.

Développer les modes de déplacements actifs et lutter contre la sédentarité

Dans le cadre d'une approche transversale, nous envisageons développer les modes de déplacement dits « actifs » qui participent à la fois à la maîtrise des consommations énergétiques, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et favorisent l'activité physique des usagers du territoire.

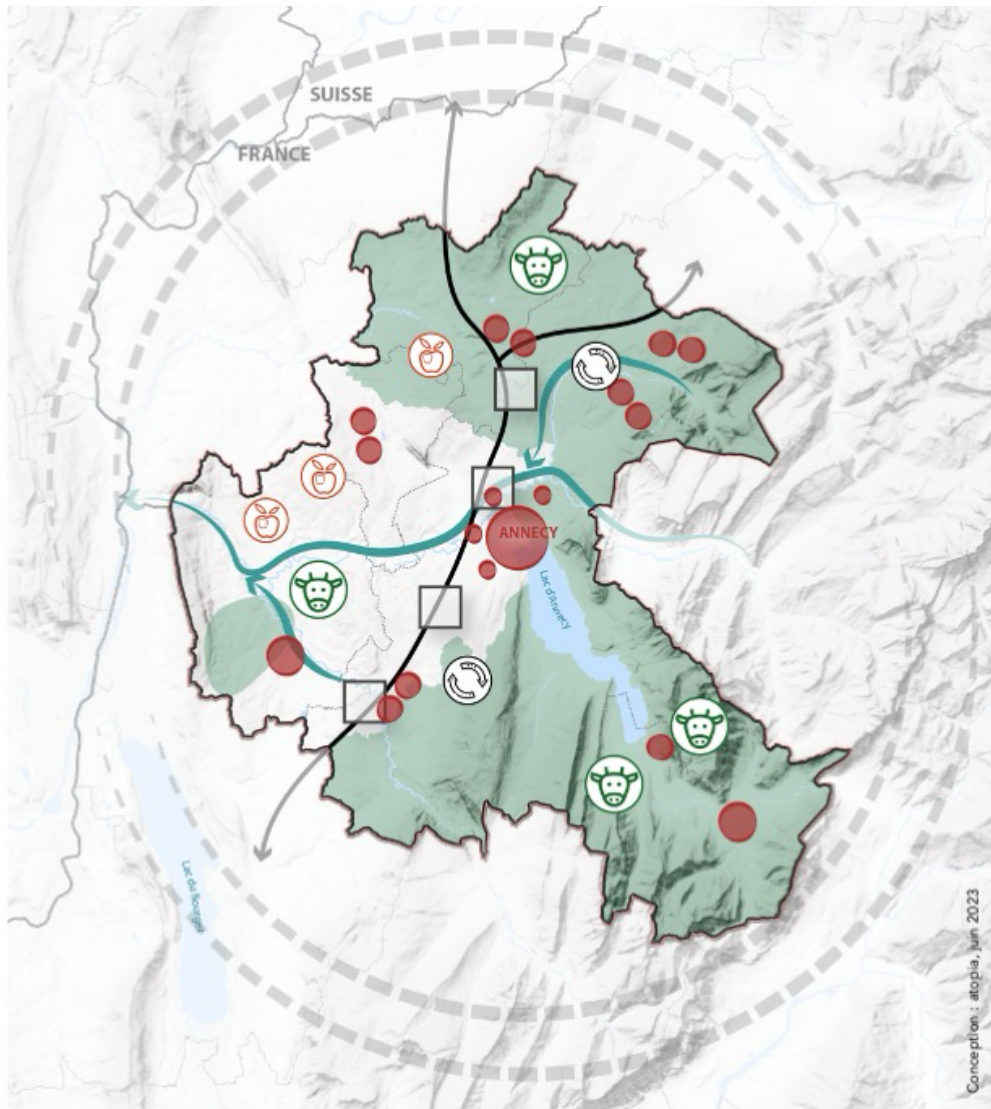
Ces modes concernent les mobilités cyclables (grandes distances et de proximité) et la marche à pied à toutes les échelles de projet : centres urbains denses dans lesquels sont encouragées l'aménagement de zones partagées, le déploiement de schémas des circulations actives / douces aux échelles communales et intercommunales, l'aménagement des grands axes cyclables intercommunaux, etc.

Associer protection de la biodiversité et santé

La préservation affirmée des espaces agricoles et naturels et prioritairement ceux présentant une valeur écologique fonctionnelle (les réservoirs de biodiversité et les corridors) participe à la capacité du territoire à proposer un environnement sain pour les habitants et les usagers du territoire.

Ainsi l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, celui de reconquête de la biodiversité et de bonne qualité sanitaire se complètent dans leurs moyens, à savoir :

- protéger les zones humides, éviter la fragmentation des milieux, préserver les surfaces en prairies, rétablir et compléter les continuités écologiques, restaurer la biodiversité des eaux de surface ;
- associer la protection de la biodiversité et la reconstitution des corridors écologiques à la préservation des paysages naturels et agricoles ;
- développer les corridors écologiques des trames vertes urbaines qui participent au captage du carbone et de certains polluants, et d'adapter le territoire aux pics de chaleurs (réduction des îlots de chaleur urbains).



Conception : atopia, juin 2023



Encourager des activités productives qui valorisent et respectent les ressources locales

Accompagner prioritairement le développement des activités productives présentes sur le territoire (offre foncière et immobilière au service des activités endogènes), soutenir des productions agricoles et alimentaires de proximité Favoriser la diversification de l'offre résidentielle pour assurer la liberté de choix résidentiels sur le territoire ; soutenir les filières de l'économie circulaire / multi emploi



Préserver les espaces supports des SIQO, notamment les secteurs d'alpages et les pâturages des AOC Reblochon, Abondance, Chevrotin



Mettre en œuvre une politique énergétique qui contribue à l'autonomie du territoire

Associer actions de maîtrise des consommations (mobilité, habitat,...) et de production locale (dans le respect des qualités du territoire) pour réduire la dépendance vis à vis des territoires extérieurs



Envisager un modèle de développement en lien avec les capacités locales

Limites de la ressource en eau - stratégies de gestion de la ressource eau ; prendre en compte les limites des risques naturels et technologiques + nuisances ; Sobriété énergétique (dont pollution lumineuse)

